

# Une structure "sports-arts-études" dans le Jura

Autor(en): **Salomon, Jean-Claude / Brosy, Daniel / Kohler, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **D'égal à égale!**

Band (Jahr): **4 (2004)**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-352319>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Une structure

# « Sports-Arts-Etudes »

## dans le Jura

Jean-Claude Salomon

Daniel Brosy

Michel Kohler

### Un projet ambitieux

Permettre aux jeunes Jurassiennes et Jurassiens doués de concilier un cursus de formation répondant à leurs projets d'avenir et à leurs aptitudes avec la pratique intensive d'une activité artistique ou sportive de haut niveau, c'est le défi que le Département de l'Education, par son Service de l'enseignement et son Office des sports, a relevé dès 1997.

### Des bases légales

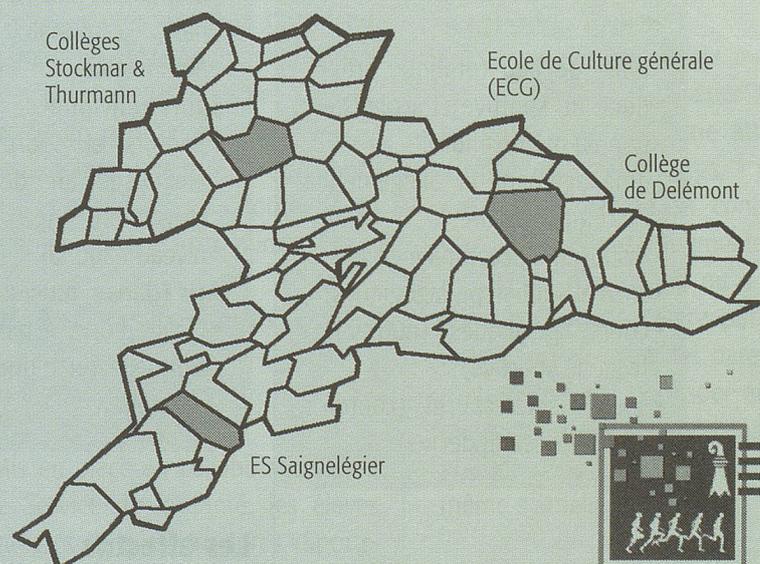
La loi scolaire de décembre 1990, dans son article 56, alinéa 3, précise que «Le Département peut aménager le programme scolaire général des élèves qui ont atteint un haut niveau d'excellence dans ces domaines (l'éducation physique et l'éducation artistique)». L'ordonnance scolaire de juin 1993 développe ce principe dans ses articles 113 à 116.

La Directive du 5 mai 2001 et ses dispositions d'application détaillent les structures Sports-Arts-Etudes (SAE) mises en place au Secondaire I.

La Directive du 12 novembre 2001 décrit la structure SAE mise en place à l'Ecole de culture générale.

L'accueil des élèves du Jura bernois est réglé par la Convention de collaboration du 8 août 2001.

### Les sites accueillant des structures SAE



## Une situation différente au Secondaire II

Au Secondaire II, seule l'ECG offre une structure complète. L'Ecole d'Horlogerie et de Microtechnique de Porrentruy (EHMP) offre des aménagements et des allègements individuels, ainsi qu'un suivi par un coordinateur. Les autres établissements accordent uniquement un allègement en éducation physique pour les sportifs et les sportives. Dans le cadre de la formation duale (apprentissage), le Service de la formation professionnelle établit une liste des employeurs accordant des facilités aux sportifs et sportives. L'Etat montre l'exemple en accordant des allègements et aménagements à ses apprenti-e-s.

### Les lignes de force d'une structure

- unité de lieu (pratique artistique ou sportive et scolarisation au même endroit);
- aménagement et allègement du temps scolaire;
- dispositif d'accompagnement;
- suivi et soutien pédagogiques;
- cours spécifiques (nutrition, hygiène sportive);
- suivi médico-sportif (coordinateur/trice, médecins).

### Les critères généraux

- Le/la candidat-e à l'admission doit faire preuve de motivation, de sérieux et de volonté;

- Le temps consacré à l'activité doit être de 10 heures par semaine au moins (pas plus de 50% sur le temps scolaire);
- L'élève doit participer régulièrement à des compétitions ou concours de haut niveau;
- L'encadrement artistique et sportif doit garantir un développement harmonieux de l'élève tant au plan de sa formation que de son éducation.

### Les critères spécifiques

Les critères sont définis par le Département en concertation avec les associations concernées.

#### Sport collectif

- Membre d'une sélection régionale, cantonale ou d'une équipe élite.

#### Sport individuel

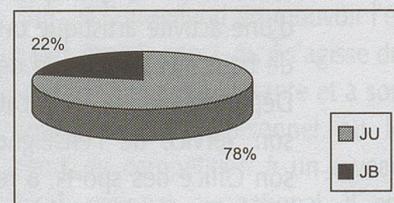
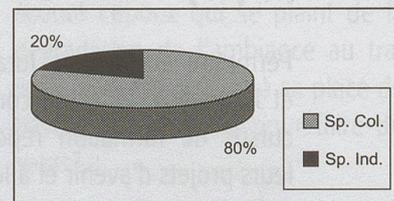
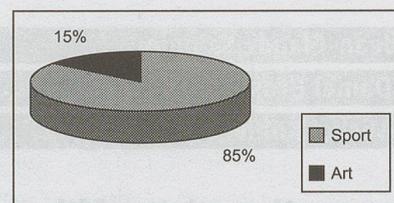
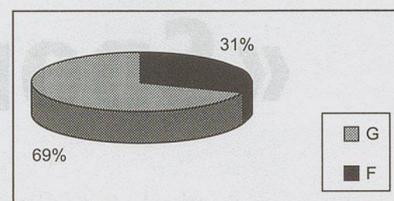
- Sportifs et sportives talentueux/euses au bénéfice d'un classement jugé suffisant au niveau national.

#### Arts (danse, musique)

- Elève d'une école pré-professionnelle ou d'une classe préparatoire.

### Les effectifs

Une centaine d'élèves sont admis chaque année dans les structures du secondaire 1 et une quinzaine à l'ECG. Leur répartition est la suivante:



### Importance de la structure «Sports-Arts-Etudes» pour la promotion du sport et du sportif et de la sportive au plan jurassien

L'objectif visé par le Département de l'Education, son Service de l'enseignement, son Office des sports et son groupe opérationnel est triple:

- Offrir aux jeunes talents la possibilité d'évoluer dans un milieu où ils peuvent faire étalage de toutes leurs qualités et aptitudes et les faire fructifier dans le but d'évoluer au plus haut niveau, quelle

que soit l'activité sportive pratiquée.

- Offrir aux jeunes la possibilité de découvrir la noble et belle fonction d'éducateur/trice et de formateur/trice, grâce à l'encadrement «professionnel» mis en place... dans le but d'être peut-être un jour ceux et celles qui formeront, ceux et celles qui éduqueront notre jeunesse de demain.

- Offrir enfin aux associations et sociétés sportives une base de recrutement formée de bons et très bons éléments pour promouvoir et rehausser le sport régional.

Aujourd'hui, nous pouvons déjà palper, principalement dans le domaine des sports collectifs, le résultat du travail mis en place dès 1998 :

- le point fort et l'avenir du Volleyball Franches-Montagnes résident dans sa jeunesse (quatre filles de la structure sont dans le contingent de la 1<sup>re</sup> équipe en LNA, deux de ces filles sont en équipe nationale juniors);
- plusieurs jeunes hockeyeurs, issus de la structure, évoluent régulièrement avec le Hockey-Club Ajoie dans le championnat de LNB; un joueur, titulaire du cadre national juniors, évolue en LNA.
- un basketteur issu de la structure figure maintenant régulièrement sur la feuille de match du Basketball-Club Boncourt en LNA,

- plusieurs jeunes footballeurs, sortant de la structure, sont appelés par des grands clubs (Bâle, Grasshoppers et Xamax). Trois joueurs font partie du contingent de la 1<sup>re</sup> équipe des SRD en Challenge League et apparaissent régulièrement sur le terrain depuis le début du championnat 2003-2004. D'autres évoluent en deuxième ligue interregionale.

Pas encore âgée de 6 ans, la structure présente déjà un beau palmarès qui ne demande qu'à s'étoffer avec aussi les sports individuels, qui, pour l'instant, font encore figure de parent pauvre.

## Coordinateur

### Suivi sportif

Afin d'assurer un suivi sportif qui garantit le développement harmonieux des élèves, il a été créé un poste de coordinateur SAE, lequel est engagé par le groupe opérationnel et placé sous l'autorité de ce dernier. Ce suivi se compose :

### Des tests médico-sportifs

#### a) Visites médicales :

Mis en place en collaboration avec le Service de la santé, les élèves intégrés dans les structures «Sports-Arts-Etudes» passent une visite médicale d'entrée et dans le cas de leur maintien dans les structures, une visite médicale annuelle. Il y a un médecin par site scolaire.

#### b) Tests SAE de condition physique

Le coordinateur sportif de la structure après séances avec les responsables médicaux, les professeurs, les entraîneurs et les responsables sportifs et artistiques a défini une batterie de tests, dont l'objectif est de mesurer le progrès des artistes et sportifs dans le domaine des qualités physiques fondamentales. Basketteur, danseuse, footballeur, volleyeuse, pianiste... l'aptitude physique sera ainsi évaluée de la même manière. De plus, en un temps assez court, ces tests peuvent fournir une quantité d'informations nouvelles et descriptives à partir desquelles on peut évaluer les attitudes concernant la condition physique des enfants et, le cas échéant, les réviser :

- sur le plan individuel, la mesure de son aptitude peut aider l'adolescent-e à adopter une attitude positive envers son corps, à prendre conscience de sa condition physique et ainsi augmenter sa motivation d'entretenir ou d'améliorer sa forme; d'autre part, les tests peuvent inciter les parents à s'intéresser et à participer activement à l'évolution de l'aptitude physique de leurs enfants (et même à améliorer la leur);
- les tests peuvent mettre en évidence des problèmes de santé individuels ou collectifs (à la suite soit d'une enquête isolée, soit d'une série d'enquêtes de suivi),

suggérer des remèdes possibles et contrôler l'efficacité de ces derniers;

- en ce qui concerne la pratique des sports, les tests peuvent faire apparaître les points faibles ou la faiblesse générale de l'aptitude physique et éviter ainsi des accidents sportifs; à l'inverse, ils peuvent révéler des potentialités que l'adolescent-e voudra peut-être exploiter.

L'absence d'une méthode d'évaluation globale et objective est déplorée depuis longtemps par les responsables sportifs. En mettant à leur disposition un ensemble de tests scientifiquement validés et communs à toute la structure SAE (et même au-delà pour certains tests), on leur permettra de procéder à cette évaluation avec confiance et de participer à une entreprise collective cohérente.

La place de la condition physique est évidemment dépendante des aspects propres aux différentes disciplines artistiques et sportives. Ces tests sont là pour donner une image de l'état de santé des jeunes filles et jeunes garçons intégrés dans les structures «Sports-Arts-Etudes» des écoles secondaires de la République et Canton du Jura.

En regard de la planification qui doit être mise en place, ces tests trouvent tout naturellement leur place comme procédé d'évaluation afin de vérifier dans quelle

mesure les objectifs définis ont été atteints.

De plus pour diriger correctement le processus d'un entraînement sportif, il faut être capable d'apprécier les modifications «physiques et physiologiques» subies par les jeunes.

### **Suivi individuel et conseils**

Le coordinateur peut être sollicité par des parents ou des élèves face à des choix divers: voies de formation...

### **Cours spécifiques: organisation de conférences-débats...**

Le coordinateur peut être appelé à organiser des rencontres des entraîneurs et professeurs engagés dans les structures SAE. Il met sur pied des conférences-débat à l'attention des entraîneurs et professeurs, mais également des élèves et leurs parents.

### **Critères**

Le coordinateur SAE participe sous l'égide de l'Office des sports à la mise en place et à l'élaboration des critères d'admission SAE.

Pour être admis au titre d'artiste ou de sportif/sportive dans les structures «Sports-Arts-Etudes» de la République et Canton du Jura et prétendre à des mesures particulières, l'élève doit répondre à certains critères établis par l'Office des

sports après consultation des organes régionaux et nationaux des disciplines concernées.

Le but des structures «Sports-Arts-Etudes» étant de renforcer le niveau régional dans les domaines sportifs et artistiques, les critères appliqués au Secondaire I sont inférieurs aux conditions-cadres fixées par les organes nationaux. Ils permettent également à certains jeunes de prendre goût aux efforts à consentir pour vivre pleinement leur passion. Pour le Secondaire II par contre, un niveau d'excellence est nécessaire pour prétendre intégrer les structures «Sports-Arts-Etudes». A ce stade-là, les élèves concerné-e-s sont à considérer comme des talents de niveau national.

Il faut relever enfin que les responsables des structures «Sports-Arts-Etudes» traitent de manière différente et à l'appui de critères et de conditions-cadres bien précis les requêtes émanant d'adeptes d'une activité sportive collective ou individuelle. Il est en effet fort possible de pratiquer seul une discipline athlétique, en compagnie d'un entraîneur ou en suivant un programme d'entraînement, alors que la pratique d'un sport d'équipe nécessite un collectif, exception faite des entraînements complémentaires et spécifiques.

Ajustements: Les critères d'intégration et/ou de maintien dans les structures «Sports-Arts-Etudes» ne

sont pas figés de manière immuable. Ils font en effet l'objet d'une réévaluation permanente par l'Office des sports après consultation des différents organes régionaux et nationaux dont dépend la discipline concernée. Les responsables sportifs et artistiques des structures «Sports-Arts-Etudes» sont également consultés.

## Rôle «entraîneur – éducateur»

### Le point de vue du coordinateur SAE

«En tant qu'entraîneur et avant de parler d'entraînement, de technique, de planification ou de quelque autre facteur de performance, il paraît important de centrer son attention sur l'élève qui fait partie des structures SAE en tant qu'individu (ses aspirations, ses prédispositions).

Les exigences du sport d'élite sont actuellement formidables voire exceptionnelles: j'entends par là qu'elles peuvent aller jusqu'à devenir effrayantes.

Aussi le rôle de l'entraîneur ou du professeur engagé par les fédérations et associations consiste à aider un être humain à réaliser ce que l'on appelle souvent «un rêve de gosse» et à l'accompagner sur le chemin de cette aventure avec tout ce qu'elle réserve d'exaltant mais aussi de déprimant.

Au-delà de toutes techniques (fondées sur les connaissances scientifiques), je reste persuadé que l'approche du sport avec des jeunes «talents» passe d'abord, et avant tout, par la façon de présenter la matière, par la manière de communiquer, de l'observer et de le «sentir» jour après jour, mois après mois, année après année. C'est en cela que réside tout l'art d'un métier où l'on ne veut trop souvent voir que la seule science.»